

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2429

11 novembre 2010

### SOMMAIRE

ATD Quart Monde Luxembourg .....	116582	Media & Advertising S.à r.l. ....	116577
Awelu .....	116563	M.G.N. Sud Sàrl .....	116575
BeAligned Luxembourg S.à r.l. ....	116587	Mirabilis s.à r.l. ....	116588
Café Rainbow, s.à r.l. ....	116578	ML EMGF Mosel S.à r.l. ....	116588
Claxon Participations S.A. ....	116578	Monster Luxembourg S.A. ....	116576
Effepi S.A. ....	116578	Monster Luxembourg S.A. ....	116576
Even Germany S.C.A. ....	116562	Mouvement ATD Quart Monde Luxem- bourg .....	116582
Even RX Properties S.C.A. ....	116562	MRDC Maritime S.A. ....	116588
Explotravel Consulting s.à r.l. ....	116562	MRDC Maritime S.A. ....	116581
Grandia International Investments S.A. .	116562	Northern Blue 2009 S.A. ....	116582
Griffin Metropolitan S.à r.l. ....	116562	Objectif 94, S.à r.l. ....	116582
Hellas Telecommunications .....	116563	Oranje Sàrl .....	116582
Immolocation .....	116563	Orestes Holding Société Anonyme ....	116582
Immo-Plâtre S.à r.l. ....	116564	Parish Capital Luxembourg Holdings II-A, S.à r.l. ....	116586
I.P.P. Luxembourg S.A. ....	116563	Parish Capital Luxembourg Holdings II-B, S.à r.l. ....	116586
I.T. Consult S.A. ....	116563	Parsifal S.A. ....	116586
Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l. ....	116592	P& B Investment S.à r.l. ....	116564
Langerheights S.A. ....	116573	Perpaper S.A. ....	116586
L'Aurora .....	116592	Petrusse Capital Markets S.A. ....	116586
L'Aurora .....	116573	PIANI DEVELOPMENTS Spf S.A. ....	116546
L'Aurora .....	116573	Presta Immobilière S.A. ....	116591
L'Aurora .....	116573	Print Service .....	116591
LBPOL (Lux) S. à r.l. ....	116574	Prouvé S.A. ....	116592
LBREP III Atemi S.à r.l. ....	116574	QNB International Holdings Limited ...	116592
Les Grands Crus s.à r.l. ....	116574	SA.TU. S.A. ....	116575
Luxane S.à r.l. ....	116575	Sensecapture S.à r.l. ....	116589
Lux Securities S.à r.l. ....	116574	Springboard Finance S.à r.l. ....	116578
Mac Pinto S.à r.l. ....	116577	UREIT Prop B S.à r.l. ....	116577
Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A. ....	116546	Zeeman Luxemburg S.à r.l. ....	116564
Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l. ....	116546		
Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l. ...	116577		
Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l. .....	116575		

**PIANI DEVELOPMENTS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 39.167.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132734/10.

(100151362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 103.975.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a public limited liability company ("société anonyme"), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 103.975 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 October 2004.

The articles of association (the "Articles") have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 21 January 2005, number 60, page 2853.

The Articles have been amended, and in particular, the subscribed capital has been increased:

- on 14 December 2004, pursuant to the deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 May 2005, number 412, page 19766; and
- on 16 November 2005, pursuant to the deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 April 2006, number 820, page 39340.

The meeting has been presided by Ms. Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg. The chairman appointed Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg, as secretary and designated her as scrutineer as well.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state that the whole subscribed share capital of the Company is represented at the general meeting, the proxy of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy-holder of the represented shareholders and by the board of the general meeting, has been signed by the same and by the notary and will remain attached to the present minutes with which it will be registered.

The proxy of the represented shareholders signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary shall also remain attached to the present deed with which it will be registered.

I. As it appears from the said attendance list, all the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) ordinary shares ("actions ordinaires"), 80 (eighty) Class A shares ("actions"), 80 (eighty) Class B shares ("actions"), 80 (eighty) Class C shares ("actions"), 80 (eighty) Class D shares ("actions"), 80 (eighty) Class E shares ("actions"), 80 (eighty) Class F shares ("actions"), and 80 (eighty) Class G shares ("actions") are represented at the present general meeting and the shareholders declares that it considers itself duly convened and that it had prior knowledge of the agenda of the meeting (the "Agenda") so that the meeting can validly decide on all items of the Agenda.

II. The Agenda is as follows:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000.- (one thousand Euro) so as to bring it from its current amount of EUR 31,700.- (thirty-one thousand seven hundred Euro) to EUR 32,700.- (thirty-two thousand seven hundred Euro) by the issuance of 800 (eight hundred) new ordinary shares ("actions ordinaires") with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-Five Cents) each (the "New Shares");

2. To subscribe and fully pay in cash the New Shares as well as an aggregate share premium of EUR 40,000.- (forty thousand Euro);

3. To amend, consequently to the foregoing, Article 5.1 of the Articles relating to the capital of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital is set at thirty-two thousand seven hundred Euro (EUR 32,700.-), divided into twenty-five thousand and six hundred (25,600) shares (the "Ordinary Shares"), eighty (80) shares of class A (the "Class A Shares"),

eighty (80) shares of class B (the “Class B Shares”), eighty (80) shares of class C (the “Class C Shares”), eighty (80) shares of class D (the “Class D Shares”), eighty (80) shares of class E (the “Class E Shares”), eighty (80) shares of class F (the “Class F Shares”) and eighty (80) shares of class G (the “Class G Shares”), with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%).”

4. To convert the Company from its current legal form into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”);

5. To reclassify the existing 25,600 (twenty-five thousand six hundred) ordinary shares (“actions ordinaires”), 80 (eighty) Class A shares (“actions”), 80 (eighty) Class B shares (“actions”), 80 (eighty) Class C shares (“actions”), 80 (eighty) Class D shares (“actions”), 80 (eighty) Class E shares (“actions”), 80 (eighty) Class F shares (“actions”), and 80 (eighty) Class G shares (“actions”) into 26,160 (twenty-six thousand one hundred and sixty) shares (“parts sociales”) with no par value and to divide such shares (“parts sociales”) in eight classes of shares (“parts sociales”) to be created and numbered as follows:

- 25,600 (twenty-five thousand six hundred) class A shares (“parts sociales de classe A”);
- 80 (eighty) class B shares (“parts sociales de classe B”);
- 80 (eighty) class C shares (“parts sociales de classe C”);
- 80 (eighty) class D shares (“parts sociales de classe D”);
- 80 (eighty) class E shares (“parts sociales de classe E”);
- 80 (eighty) class F shares (“parts sociales de classe F”);
- 80 (eighty) class G shares (“parts sociales de classe G”); and
- 80 (eighty) class H shares (“parts sociales de classe H”);

6. To amend the Articles so as to include, amongst others the following matters:

- the conversion of the Company from a public limited liability company (“société à anonyme”) into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”);
- the reclassification of the existing shares (“actions”) as contemplated under the fifth (5) item of the Agenda;
- the modalities and the procedure of the issuance of new classes of shares (“parts sociales”) by the Company and of their subscription;
- the increase of share capital of the Company;
- the cancellation of the authorized capital;
- the role and composition of the board of directors (“conseil de gérance”), conditions and procedure of the appointment and removal of the directors (“gérants”) and the modalities of holding of board meetings; and
- the determination of the rights and obligations attached to the Company’s shares;

7. To fully restate the Articles, taking into account, amongst others, the above points of the Agenda;

8. To accept the resignation of Mr. Colin Chanter and to confirm the mandates of director (“administrateur”), which are now, following the change of the legal form of the Company, mandates of director (“gérant”) of (i) Mr. Manfred Schneider, Mr. Fabrice Jeusette and Ms. Rosa Villalobos as A Directors (“Gérants A”) and (ii) Mr. David Luboff as B Director (“Gérant B”) of the Company and to extend the duration of all these mandates from a limited period to an unlimited period;

9. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the shareholders took the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000.- (one thousand Euro) so as to bring it from its current amount of EUR 31,700.- (thirty-one thousand seven hundred Euro) to EUR 32,700.- (thirty-two thousand seven hundred Euro) by the issuance of the New Shares.

#### *Second resolution*

According to their preferential subscription rights, the shareholders RESOLVE to subscribe for the New Shares and to pay them fully by contribution in cash as well as a share premium of EUR 40,000.- (forty thousand Euro), as follows:

- 400 (four hundred) New Shares for an aggregate par value of EUR 500.- (five hundred Euro), subject to a share premium of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) by The Trust Company Limited in its capacity as custodian for Macquarie Specialised Asset Management Limited, in its capacity as responsible entity for Macquarie Global Infrastructure Funds II A, a company incorporated under the laws of Australia and having its registered office at 35 Clarence Street, Sydney, New South Wales 2000, Australia; and

- 400 (four hundred) New Shares for an aggregate par value of EUR 500.- (five hundred Euro), subject to a share premium of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) by The Trust Company Limited in its capacity as custodian for Macquarie Specialised Asset Management 2 Limited, in its capacity as responsible entity for Macquarie Global Infrastructure Fund II B, a company incorporated under the laws of Australia and having its registered office at 35 Clarence Street, Sydney, New South Wales 2000, Australia.

The New Shares and the share premium have been fully paid by contribution in cash so that the amount of EUR 41,000.- (forty-one thousand Euro) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

*Third resolution*

Consequently to the foregoing, the shareholders RESOLVE to amend, consequently to the foregoing, Article 5.1 of the Articles relating to the capital of the Company which shall henceforth be read as follows:

“The subscribed capital is set at thirty-two thousand seven hundred Euro (EUR 32,700.-), divided into twenty-five thousand and six hundred (25,600) shares (the “Ordinary Shares”), eighty (80) shares of class A (the “Class A Shares”), eighty (80) shares of class B (the “Class B Shares”), eighty (80) shares of class C (the “Class C Shares”), eighty (80) shares of class D (the “Class D Shares”), eighty (80) shares of class E (the “Class E Shares”), eighty (80) shares of class F (the “Class F Shares”) and eighty (80) shares of class G (the “Class G Shares”), with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%).”

*Fourth resolution*

The shareholders RESOLVE to convert the Company from its current legal form into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”).

*Fifth resolution*

The shareholders RESOLVE to reclassify the existing 25,600 (twenty-five thousand six hundred) ordinary shares (“actions ordinaires”), 80 (eighty) Class A shares (“actions”), 80 (eighty) Class B shares (“actions”), 80 (eighty) Class C shares (“actions”), 80 (eighty) Class D shares (“actions”), 80 (eighty) Class E shares (“actions”), 80 (eighty) Class F shares (“actions”), and 80 (eighty) Class G shares (“actions”) into 26,160 (twenty-six thousand one hundred and sixty) shares (“parts sociales”) with no par value and to divide such shares (“parts sociales”) in eight classes of shares (“parts sociales”) to be created and numbered as follows:

- 25,600 (twenty-five thousand six hundred) class A shares (“parts sociales de classe A”);
- 80 (eighty) class B shares (“parts sociales de classe B”);
- 80 (eighty) class C shares (“parts sociales de classe C”);
- 80 (eighty) class D shares (“parts sociales de classe D”);
- 80 (eighty) class E shares (“parts sociales de classe E”);
- 80 (eighty) class F shares (“parts sociales de classe F”);
- 80 (eighty) class G shares (“parts sociales de classe G”); and
- 80 (eighty) class H shares (“parts sociales de classe H”);

*Sixth resolution*

The shareholders RESOLVE to substantially amend the Articles so as to include, amongst others the following matters:

- the conversion of the Company from a public limited liability company (“société à anonyme”) into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”);
- the reclassification of the existing shares (“actions”) as contemplated under the fifth (5) item of the Agenda;
- the modalities and the procedure of the issuance of new classes of shares (“parts sociales”) by the Company and of their subscription;
- the increase of share capital of the Company;
- the cancellation of the authorized capital;
- the role and composition of the board of directors (“conseil de gérance”), conditions and procedure of the appointment and removal of the directors (“gérants”) and the modalities of holding of board meetings; and
- the determination of the rights and obligations attached to the Company’s shares.

*Seventh resolution*

As a consequence of the above resolutions, the shareholders RESOLVE to fully restate the Articles, taking into account, amongst others, the above points of the Agenda, so that they will henceforth read as follows:

**Chapter I. - Form, Name , Duration, Object, Registered office**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company (the “Company”) in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of “Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l.”, which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”) as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, directly or through direct or indirect participations, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.2.1 borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2 advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is own by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.2.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.2.4 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty; and

3.2.5 enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2. If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

## **Chapter II. - Capital, Shares, Increase of capital**

### **Art. 5. Capital - Shares and Certificates.**

#### **5.1. Capital**

The subscribed capital of the Company is set at EUR 32,700.- (thirty-two thousand seven hundred Euro) divided into 26,160 (twenty-six thousand one hundred and sixty) shares (the "Shares") with no par value, all fully subscribed and entirely paid-up, divided into:

- a) 25,600 (twenty-five thousand six hundred) class A shares ("parts sociales de classe A");
- b) 80 (eighty) class B shares ("parts sociales de classe B");
- c) 80 (eighty) class C shares ("parts sociales de classe C");
- d) 80 (eighty) class D shares ("parts sociales de classe D");
- e) 80 (eighty) class E shares ("parts sociales de classe E");

- f) 80 (eighty) class F shares (“parts sociales de classe F”);
- g) 80 (eighty) class G shares (“parts sociales de classe G”); and
- h) 80 (eighty) class H shares (“parts sociales de classe H”);

Each Share is entitled to one vote. The financial rights attached to the Shares are described in Article 13.3 of the Articles.

At any time, the last class of Shares, which is still in issue, based on alphabetical order, is referred to as the “Last Class of Shares”. The classes of Shares still in issue at a given moment, other than the Last Class of Shares shall be referred to as the “First Classes of Shares”.

Each holder of Shares is hereafter referred to as a “Shareholder”. In case all the Shares are held by one Shareholder, it shall be referred to as the “Sole Shareholder”.

## 5.2. Shares

5.2.1. The Shares shall be in registered form.

5.2.2. In case of a Sole Shareholder, the Company’s Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable. Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than the Sole Shareholder, to third parties.

5.2.3. In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

5.2.4. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code. Furthermore, in compliance with Article 11bis of the Law, any change in the shareholding of the Company shall be recorded with the Luxembourg register of commerce and companies and published in the Official Gazette.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 12.4 hereof and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

## Chapter III. - Management

### Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors (the “Board of Directors” or the “Board”) composed of at least three members (each, a “Director”, collectively the “Directors”), divided into one or more directors of class A (the “A Director(s)”, who shall be Luxembourg resident(s)) and one or more directors of class B (the “B Director(s)”). The Directors need not to be Shareholders of the Company.

7.2. The Directors shall be appointed by the general Shareholders’ meeting for a limited or unlimited period. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period.

7.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders. Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty Business Days (as defined below) one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

7.5. The Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board.

7.6. The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

7.7. For the purposes of the Articles, “Business Day” means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

### Art. 8. Procedures of meeting of the board of directors.

8.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The chairman shall not have a casting vote.

8.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two Directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each Director at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency the nature of which shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by



resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

8.3. If all of the Directors are present or represented at a meeting of Board of Directors, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Directors may validly waive any convening formalities.

8.4. Any Director may act at any meeting of such Board by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Director as his proxy. A Director may represent only one other Director. The use of video-conferencing equipment, telephone conference call or other similar method of communication shall be allowed to be utilized by any Director, provided that each participating Director is able to speak and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present for all purposes and shall be authorized to vote by video conference, telephone conference or other similar method of communication, in which case votes will later be confirmed in writing. A Director deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in the quorum accordingly. Board meetings that include attendees present by video conference, telephone conference or other similar method of communication must be initiated by a Director physically present in Luxembourg.

8.5. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors, including any one A Director and any one B Director, are present or represented at the meeting of the Board of Directors.

8.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

8.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as resolutions taken during a meeting.

#### **Art. 9. Minutes of meetings of the board.**

9.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting. In such a case, an attendance list shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting, in the name as well as on behalf of the Directors represented by them, such signature constituting sufficient evidence of the consent of the Directors present or represented to such process. Once signed in compliance with the above, the attendance list shall remain annexed to the minutes of the meeting. Any proxies will remain attached to such minutes.

9.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors, including any one A Director and any one B Director.

#### **Art. 10. Powers of the board.**

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.2. The Board of Directors or two Directors, including any one A Director and any one B Director, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors, who shall be called the managing director ("administrateur-délégué"). The same may also confer all special powers to any person who needs not to be a Director, to appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 11. Binding signature.** The Company will be bound by the joint signature of any A Director and any B Director of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any A Director and any B Director of the Company, acting jointly.

### **Chapter IV. - Shareholders' meetings**

#### **Art. 12. Meetings of shareholders - General.**

12.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

12.2. Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent, to each Shareholder, by any two Directors in compliance with the Law. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

12.3. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

12.4. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

12.5. Except as otherwise required by Law, resolutions at the annual or ordinary meeting of Shareholders duly convened will be passed when the Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time in the manner prescribed by the Articles or by the Law and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the participation of any Shareholder may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

12.6. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

12.7. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders may validly waive any convening formalities.

## **Chapter V. - Allocation of profits, Redemption of shares, Repayment of share premium**

### **Art. 13. Appropriation of profits.**

#### 13.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

#### 13.2. Dividends

13.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

13.2.2. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### 13.3. Financial Rights attached to the Shares

To the extent that the Company declares dividends at the end of a given financial year, the balance of the annual net profit, without prejudice to the provisions of Article 14, shall be allocated as follows:

- each Share belonging to the First Classes of Shares shall be entitled to a preferential non recoverable dividend corresponding to Zero point Twenty-Five Euro (EUR 0.25) per Share (the «Preferential Dividend»).
- the excess surplus, if any, shall be allocated to the Last Class of Shares.

### **Art. 14. Repurchase of shares.**

14.1. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the law or the Articles. Such a repurchase must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the provisions of the law or the Articles.

14.2. Furthermore, the Company shall be entitled, subject to the prior approval of the Shareholder or, as the case may be, of a general meeting of Shareholders to decide to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date").

14.3. Each Share repurchased in accordance with this Article shall entitle its holder to a pro rata portion of a repurchase price (the "Repurchase Price") equal to the total Interim Profit (as defined below) of the Company as of the date immediately preceding the Repurchase Date.

14.4. For the purpose of calculating the Repurchase Price, the Interim Profit shall be the interim profit of the current fiscal year plus (i) any distributable reserves (excluding however any share premium, or portion thereof, not explicitly allocated to the Last Class of Shares by the Board in compliance with Article 15 of the Articles), and (ii) any profit carried forward, minus any losses carried forward, after any provision for allocation of profits to any reserve that may be required by applicable law and/or these Articles as determined on the basis of interim financial statements (being an interim balance



sheet, an interim profit and loss account and attached interim notes of the Company, as drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date).

14.5. The Repurchase Price shall automatically become payable on the Repurchase Date.

14.6. Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Board of Directors shall convene a general meeting of Shareholders in order to decrease the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

**Art. 15. Repayment of share premium.** At any time, the share premium of the Company (the "Share Premium") if any, may be repaid by decision of the Board of Directors, under due observance of relevant provisions of the Law. Such a Share Premium, being not expressly attached to any specific class of Shares issued by the Company, may be repaid in whole or in part on a given class of Shares at the full discretion of the Board of Directors.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles as prescribed in Article 12.5 hereof.

16.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## Chapter VII. - Annual meeting of shareholders

### Art. 17. Annual general meeting of shareholders.

17.1. The annual general meeting of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of November.

17.2. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

17.3. Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of such meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

## Chapter VIII. - Miscellaneous

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of July and shall terminate on the last day of June of next year.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, generally, Luxembourg law.

### *Eighth resolution*

The shareholders RESOLVE (i) to accept, with retroactive effect from 21 May 2010, the resignation of Mr. Colin Chanter, as B director ("administrateur B") of the Company, remaining then a public limited liability company ("société anonyme") as documented by the letter which shall remain attached as Schedule A, (ii) to grant full discharge to him, in his capacity as B director ("administrateur B") of the Company in respect of the performance of his duties for the period running from 1 July 2009 to 21 May 2010 and (iii) to submit such discharge to the next ordinary general meeting of the Company.

Moreover, the shareholders RESOLVE to confirm the mandates of director ("administrateur"), which are now, following the change of the legal form of the Company, mandates of director ("gérant") of (i) Mr. Manfred Schneider, Mr. Fabrice Jeusette and Ms. Rosa Villalobos as A Directors ("Gérants A") and (ii) Mr. David Luboff as B Director ("Gérant B") of the Company and to extend the duration of all these mandates from a limited period to an unlimited period.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.-.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, represented as above detailed, the persons present at the meeting being known to the notary, by his/her surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A. (ci-après la "Société"), société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.975 et constituée par acte notarié établi par Maître Joseph Elvinger, le 28 octobre 2004.

Les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 Janvier 2005, numéro 60, page 2853.

Les Statuts ont été modifiés, et en particulier le capital social souscrit a été augmenté:

- le 14 décembre 2004, en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 mai 2005, numéro 412, page 19766; et

- le 16 novembre 2005, en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 avril 2006, numéro 820, page 39340.

L'assemblée a été présidée par Mme. Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le président a nommé Arlette Siebenaler, résidant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire et également comme scrutateur.

Le président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que la totalité du capital souscrit de la Société est représentée à l'assemblée générale, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, contrôlée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, a été signée par ces derniers ainsi que par le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

I. Comme le fait apparaître la liste de présence précitée, l'ensemble des 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions ordinaires, 80 (quatre-vingts) actions de classe A, 80 (quatre-vingts) actions de classe B, 80 (quatre-vingts) actions de classe C, 80 (quatre-vingts) actions de classe D, 80 (quatre-vingts) actions de classe E, 80 (quatre-vingts) actions de classe F, and 80 (quatre-vingts) actions de classe G est représenté à la présente assemblée générale et les Actionnaires déclarent avoir été valablement convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée ("l'Ordre du Jour") de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'Ordre du Jour.

II. L'Ordre du Jour est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 EUR (mille Euro) en vue de porter son montant actuel de 31.700 EUR (trente et un mille sept cents Euro) à 32.700 EUR (trente - deux mille sept cents Euro) par l'émission de 800 (huit cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'1,25 EUR (un Euro vingt – cinq Cents) chacune (les «Nouvelles Actions»);

2. Souscrire et libérer intégralement par apport en numéraire les Nouvelles Actions ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille Euro);

3. Modifier en conséquence, l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trente – deux mille sept cents Euros (32.700 EUR), représenté par vingt-cinq mille six cents (25.600) actions (les «Actions Ordinaires»), par quatre-vingts (80) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), par quatre-vingts (80) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), par quatre-vingts (80) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), par quatre-vingts (80) actions de classe D (les «Actions de Classe D»), par quatre-vingts (80) actions de classe E (les «Actions de Classe E»), par quatre-vingts (80) actions de classe F (les «Actions de Classe F») et par quatre-vingts (80) actions de classe G (les «Actions de Classe G»), avec une valeur nominale d'un euro vingt-cinq Cents (1,25 EUR) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).»

4. Convertir la Société de sa forme légale actuelle en société à responsabilité limitée;

5. Reclasser les 25.600 (vingt-cinq mille six cents) actions ordinaires, 80 (quatre-vingts) actions de classe A, 80 (quatre-vingts) actions de classe B, 80 (quatre-vingts) actions de classe C, 80 (quatre-vingts) actions de classe D, 80 (quatre-vingts) actions de classe E, 80 (quatre-vingts) actions de classe F, and 80 (quatre-vingts) actions de classe G en 26.160 (vingt-six mille cent soixante) parts sociales sans désignation de valeur nominale et répartir ces parts sociales en huit classes de parts sociales à créer et numéroter tel qu'il suit:

- 25.600 (vingt-cinq mille six cents) parts sociales de classe A;

- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe B;

- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe C;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe D;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe E;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe F;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe G; et
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe H.

6. Modifier les Statuts afin d'y inclure, notamment, ce qui suit:

- la conversion de la Société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée;
- la reclassification des actions existantes en parts sociales, tel que prévu au point 5 de l'Ordre du Jour;
- les modalités et la procédure d'émission de nouvelles classes de parts sociales par la Société et de leur souscription;
- l'augmentation du capital social de la Société;
- l'annulation du capital autorisé; et
- le rôle et la composition du conseil de gérance, les conditions et procédure de nomination et de révocation des gérants et les modalités de tenue des réunions du conseil de gérance; et
- la détermination des droits et obligations relatifs aux parts sociales de la Société;

7. Procéder à la refonte complète des Statuts, en prenant en compte, notamment, les points précédemment listés de l'Ordre du Jour;

8. Accepter la démission de M. Colin Chanter et Confirmer les mandats d'administrateur, devenus suite au changement de la forme légale de la Société, des mandats de gérant, de (i) M. Manfred Schneider, M. Fabrice Jeusette et Mme Rosa Villalobos comme Gérants A et (ii) M. David Luboff comme Gérant B de la Société et leur extension d'une durée limitée à une durée illimitée;

9. Divers.

Ceci ayant été approuvé, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 EUR (mille Euro) en vue de porter son montant actuel de 31.700 EUR (trente et un mille sept cents Euro) à 32.700 EUR (trente-deux mille sept cents Euro) par l'émission des Nouvelles Actions.

#### *Deuxième résolution*

Conformément à leur droit de souscription préférentiel, les actionnaires DÉCIDENT de souscrire les Actions Nouvelles et de les libérer intégralement par apport en numéraire ainsi que la prime d'émission de 40.000 EUR (quarante mille Euro), comme suit:

- 400 (quatre cents) Nouvelles Actions pour une valeur nominale global de 500 EUR (cinq cents Euro), moyennant une prime d'émission de 20.000 EUR (vingt mille Euro) par The Trust Company Limited agissant en sa qualité de dépositaire («custodian») de Macquarie Specialised Asset Management Limited, agissant elle-même en sa qualité d'entité responsable («responsible entity») de Macquarie Global Infrastructure Funds II A, une société de droit australien ayant son siège social au 35 Clarence Street, Sydney, New South Wales 2000, Australie; et

- 400 (quatre cents) Nouvelles Actions pour une valeur nominale global de 500 EUR (cinq cents Euro), moyennant une prime d'émission de 20.000 EUR (vingt mille Euro) par The Trust Company Limited agissant en sa qualité de dépositaire («custodian») de Macquarie Specialised Asset Management 2 Limited, Limited, agissant elle-même en sa qualité d'entité responsable («responsible entity») de Macquarie Global Infrastructure Fund II B, une société de droit australien ayant son siège social au 35 Clarence Street, Sydney, New South Wales 2000, Australie.

Les Nouvelles Actions avec la prime d'émission ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte qu'un montant de 41.000 EUR (quarante et un mille Euro) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT de modifier en conséquence, l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille sept cents Euros (32.700 EUR), représenté par vingt-cinq mille six cents (25.600) actions (les «Actions Ordinaires»), par quatre-vingts (80) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), par quatre-vingts (80) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), par quatre-vingts (80) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), par quatre-vingts (80) actions de classe D (les «Actions de Classe D»), par quatre-vingts (80) actions de classe E (les «Actions de Classe E»), par quatre-vingts (80) actions de classe F (les «Actions de Classe F») et par quatre-vingts (80) actions de classe G (les «Actions de Classe G»), avec une valeur nominale d'un euro vingt-cinq Cents (1,25 EUR) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).»

#### Quatrième résolution

Les actionnaires DÉCIDENT de convertir la Société de sa forme légale actuelle en société à responsabilité limitée.

#### Cinquième résolution

Les actionnaires DÉCIDENT de reclasser les 25.600 (vingt-cinq mille six cents) actions ordinaires, 80 (quatre-vingts) actions de classe A, 80 (quatre-vingts) actions de classe B, 80 (quatre-vingts) actions de classe C, 80 (quatre-vingts) actions de classe D, 80 (quatre-vingts) actions de classe E, 80 (quatre-vingts) actions de classe F, and 80 (quatre-vingts) actions de classe G en 26.160 (vingt-six mille cent soixante) parts sociales sans désignation de valeur nominale et répartir ces parts sociales en huit classes de parts sociales à créer et numéroter tel qu'il suit:

- 25.600 (vingt-cinq mille six cents) parts sociales de classe A;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe B;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe C;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe D;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe E;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe F;
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe G; et
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe H.

#### Sixième résolution

Les actionnaires DÉCIDENT de modifier les Statuts afin d'y inclure, notamment, ce qui suit:

- la conversion de la Société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée;
- la reclassification des actions existantes en parts sociales, tel que prévu au point 5 de l'Ordre du Jour;
- les modalités et la procédure d'émission de nouvelles classes de parts sociales par la Société et de leur souscription;
- l'augmentation du capital social de la Société;
- l'annulation du capital autorisé; et
- le rôle et la composition du conseil de gérance, les conditions et procédure de nomination et de révocation des gérants et les modalités de tenue des réunions du conseil de gérance; et
- la détermination des droits et obligations relatifs aux parts sociales de la Société;

#### Septième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, les actionnaires DÉCIDENT de procéder à la refonte complète des Statuts, en prenant en compte, notamment, les points précédemment listés de l'Ordre du Jour, Statuts qui devront donc être lus comme suit:

### Chapitre I. - Forme, Dénomination, Durée, Object, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est ici formé par le souscripteur ci-avant désigné et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée (la «Société») sous la dénomination de «Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l.», laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci – après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

3.2 La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

3.2.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre («promissory notes»), certificats («certificates») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.2.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées», chacune une «Société Apparentée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par ou est sous

le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé ou un actionnaire de, la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considéré comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

3.2.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise;

3.2.4 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière; et

3.2.5 conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

4.2. Lorsque le Conseil de Gérance détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

### **Chapitre II. - Capital, Parts sociales, Augmentation de capital**

#### **Art. 5. Capital - Parts sociales et certificats.**

##### **5.1. Capital**

Le capital souscrit de la Société est fixé à 32.700 EUR (trente-deux mille sept cents Euro) divisé en 26.160 (vingt-six mille cent soixante) parts sociales (les «Parts Sociales») sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

- 25.600 (vingt-cinq mille six cents) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»); et
- 80 (quatre-vingts) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»).

Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Les droits financiers attachés aux Parts Sociales sont repris à l'article 13.3 des Statuts.

A tout moment, la dernière classe de Parts Sociales existante sur base de l'ordre alphabétique est reprise ci-après comme la «Dernière Classe de Parts Sociales». Les classes de Parts Sociales restant émises à un moment donné autre que la Dernière Classe de Parts Sociales seront ci-après dénommées les «Premières Classes de Parts Sociales».

Chaque détenteur de Parts Sociales sera ci-après dénommé «Associé». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un Associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

##### **5.2. Parts Sociales**

###### **5.2.1. Les Parts Sociales seront nominatives.**

5.2.2. Dans l'hypothèse où il y a un Associé Unique, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé Unique, à des tiers.



5.2.3. En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

5.2.4. Les cessions de Parts Sociales doivent être enregistrées dans un acte notarié ou sous seing privé. Ces cessions ne seront pas valables vis-à-vis de la Société ou des tiers tant qu'elles n'ont pas été notifiées à la Société ou acceptées par celle-ci dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil. En outre, conformément à l'article 11bis de la Loi, tout changement dans l'actionnariat de la Société devra être enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés et publiée dans le Journal Officiel.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Associés adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 12.4 ci-après et dans les limites de l'article 199 de la Loi.

### Chapitre III. - Gestion

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société sera administrée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil») composé de trois membres au moins (chacun, un «Gérant» ou collectivement les «Gérants»), répartis en un ou plusieurs gérants de classe A (le/les «Gérant(s) A», lequel/lesquels sera/seront le(s) résident luxembourgeois) et un ou plusieurs gérants de classe B (le/les «Gérant(s) B»). Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés de la Société.

7.2. Les Gérants seront désignés lors de l'assemblée générale des Associés pour une période déterminée ou illimitée. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Associés. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Gérants élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour une période illimitée.

7.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une résolution adoptée par les Associés. Les membres du Conseil de Gérance qui se sont retirés sont ré - éligibles.

7.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente Jours Ouvrables (tel que défini ci-après) suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

7.5. Les membres du Conseil de Gérance ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil.

7.6. Les Gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

7.7. Dans la perspective des Statuts, «Jour Ouvrable» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

#### Art. 8. Modalités de réunion du conseil de gérance.

8.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés. Le président n'a pas de voix prépondérante.

8.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyé par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque Gérant au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, où il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette obligation de convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou supports à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

8.3. Si tous les Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, les Gérants pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocation.

8.4. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. Un Gérant est seulement autorisé à représenter un autre Gérant. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques ou tout autre moyen similaire de communication est autorisée pour tout Gérant à condition que chaque Gérant participant puisse parler et être entendu par tous autres Gérants participant, qu'il utilise ou non cette technologie et chaque Gérant utilisant ces technologies sera présumé être présent et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone ou par tout autre moyen de communication; dans ce cas, les votes seront confirmés par écrit ultérieurement. Un Gérant considéré comme présent est autorisé à voter et est conformément repris dans le quorum. Les réunions du Conseil auxquelles assistent d'autres

participants présents par conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen similaire de communication devront être initialisées par un Gérant présent physiquement à Luxembourg.

8.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

8.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

8.7. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des conseils de gérance.**

9.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de chaque Gérant présent ou représenté à cette réunion. Dans ce cas, une liste de présence sera signée par le président et tous les Gérants présents lors de cette réunion, au nom ainsi que pour le compte des Gérants représentés par eux; une telle signature constituant une preuve suffisante du consentement des Gérants présents ou représentés à une telle procédure. Une fois signée comme décrit ci-dessus, la liste de présence restera annexée au procès verbal de séance. Toutes les procurations resteront annexées audit procès verbal.

9.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

10.2. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil de Gérance, qui sera appelé «administrateur – délégué». Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être Gérant, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

**Art. 11. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de tout Gérant A et de tout Gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant A et tout Gérant B de la Société, agissant conjointement.

### **Chapitre IV. - Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Assemblées des associés - Général.**

12.1. Chaque assemblée des Associés de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Associés de la Société.

L'assemblée générale des Associés a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Associés sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des Associés.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

12.2. Toute assemblée générale sera convoquée au moyen d'un avis adressé par deux Gérants à chaque Associé conformément à la Loi. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

12.3. La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

12.4. Un Associé peut agir à toute assemblée des Associés en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

12.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Associés, dûment convoquée seront adoptées lorsque les Associés détenant plus de la moitié du capital social les auront approuvées.

Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation de la part sociale d'un Associé ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

12.6. Le Conseil de Gérance pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Associés pour pouvoir participer à toute assemblée des Associés.

12.7. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Associés pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocation.

## **Chapitre V. Affectation des bénéfices, Rachat des parts sociales, Remboursement de la prime d'émission**

### **Art. 13. Affectation des bénéfices.**

#### 13.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

#### 13.2. Dividendes

13.2.1. L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du Conseil de Gérance, déterminera de quelle façon il sera disposé du bénéfice annuel net et pourra déclarer à tout moment des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil de Gérance.

13.2.2. Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance sous les conditions suivantes: un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;

il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés; et le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### 13.3. Droits financiers attachés aux Parts Sociales

Dans le cas où la Société déclare des dividendes à la fin d'un exercice social donné, le solde du profit annuel net, sans préjudice des dispositions de l'article 14, sera attribué comme suit:

- chaque Part Sociale appartenant aux Premières Classes de Parts Sociales donnera droit à un dividende préférentiel non recouvrable correspondant à 0,25 EUR (zéro Euro vingt-cinq Cents) par Part Sociale (le «Dividende Préférentiel»);
- le solde excédent, le cas échéant, sera attribué à la Dernière Classe de Parts Sociales.

### **Art. 14. Rachat des parts sociales.**

14.1. La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions légales ou des Statuts. Un tel rachat peut avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société sous le montant correspondant au total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de dispositions légales ou des Statuts.

14.2. En outre, la Société aura le droit, sous réserve de l'accord préalable de l'Associé ou, le cas échéant, lors d'une assemblée générale des Associés de décider de racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment moyennant notification aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales qui précisera le nombre de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»)

14.3. Chaque Part Sociale rachetée conformément au présent article donnera droit à son détenteur à une portion pro rata d'un prix de rachat (le «Prix de Rachat») égal au total des Bénéfices Intérimaires (tel que défini ci-dessous) de la Société à la date précédant immédiatement la Date de Rachat.

14.4. Afin de calculer le Prix de Rachat, les «Bénéfices Intérimaires» seront le bénéfice intermédiaire de l'année fiscale concernée plus (i) toute réserve distribuable (excluant toutefois, toute prime d'émission, ou portion de celle-ci, non explicitement attribuée à la Dernière Classe de Parts Sociales par le Conseil conformément à l'article 15 des Statuts) et (ii) tout profit reporté, diminué des pertes reportées, après toute provision pour affectation des profits à une quelconque réserve comme cela peut être requis par la loi applicable et/ou ces Statuts tel que déterminé sur base des comptes intérimaires (ceux-ci étant un bilan intermédiaire, un compte de résultats intermédiaire et les notes intérimaires de la Société y attachées, tels que préparés par le Conseil de Gérance à la date précédant immédiatement la Date de Rachat).

14.5. Le Prix de Rachat deviendra automatiquement exigible à la date de la Date de Rachat.

14.6. Immédiatement après paiement du Prix de Rachat, le Conseil de Gérance convoquera une assemblée générale des Associés en vue de réduire le capital social en vue d'annuler la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

**Art. 15. Remboursement de la prime d'émission.** A tout moment, la prime d'émission de la Société (la «Prime d'Émission») s'il en existe, pourra être remboursée par décision du Conseil de Gérance, conformément aux dispositions légales. Cette Prime d'Émission, n'étant pas attachée expressément à une classe spécifique de Parts Sociales émises par la Société,

pourra être remboursée en totalité ou en partie à une classe donnée de Parts Sociales à l'entière discrétion du Conseil de Gérance.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Associés prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 12.5 des présents Statuts.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. - Assemblée générale des associés

### Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des Associés sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le deuxième mardi du mois de novembre.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger si, de l'opinion absolue et finale du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des Associés, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

## Chapitre VIII. - Divers

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juillet et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

**Art. 19. Loi applicable.** Toutes les questions non réglées par les présents Statuts seront résolues par l'application de la Loi et, généralement, de la loi luxembourgeoise.

### *Huitième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT (i) d'accepter, avec effet rétroactif à la date du 21 mai 2010, la démission de M. Colin Chanter de son mandat d'administrateur B de la Société, restant alors une société anonyme tel qu'établi par la lettre qui restera annexée aux présente comme Annexe A, (ii) de lui donner pleine et entière décharge de son mandat d'administrateur B de la Société en ce qui concerne ces activités pour la période ayant couru du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 21 mai 2010 et (iii) de soumettre cette décharge à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

En outre, les actionnaires DÉCIDENT de confirmer les mandats d'administrateur, devenus suite au changement de la forme légale de la Société, des mandats de gérant, de (i) M. Manfred Schneider, M. Fabrice Jeusette et Mme Rosa Villalobos comme Gérants A et (ii) M. David Luboff comme Gérant B de la Société et leur extension d'une durée limitée à une durée illimitée.

PLUS RIEN NE FIGURANT À L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE.

### *Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en relation avec le présent acte sont estimés à environ EUR 1.700,-.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes représentées tel que détaillé ci-dessus, les personnes présentes à l'acte sont toutes connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29852. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010132693/871.

(100151658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Even Germany S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.940.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133054/10.

(100151424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Even RX Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.378.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133055/11.

(100151427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Expotravel Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.608.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133056/10.

(100151187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Grandia International Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133071/10.

(100151688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Griffin Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133074/11.

(100151236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.



**Hellas Telecommunications, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.576.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS*

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133076/13.

(100151711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Awelu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 16.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AWELU*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010133077/13.

(100151215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**I.P.P. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133078/10.

(100151715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**I.T. Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/9/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133079/11.

(100151269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Immolocation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *IMMOLOCATION*  
Société anonyme  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010133081/13.

(100151155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Immo-Plâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.618.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010133080/15.

(100151312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Zeeman Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. P&B Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 46, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.358.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of September;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Zeeman textielSupers S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office address at Nieuwstraat 33, B-2440 Geel, Belgium and registered with the register of legal entities (Turnhout) under number (TVA BE) 0437.177.416,

here duly represented by Me Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The extraordinary general meeting is opened at 5:00 p.m. by Me Sophie ZINTZEN, lawyer, residing in Luxembourg, and appointing Me Marco SCHMITZ, lawyer, residing in Luxembourg, as a secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Me Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, prenamed.

These three individuals constitute, the "board of the meeting".

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, having been signed by the proxy holder representing the sole member and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The pre-mentioned Zeeman textielSupers S.A. is the sole member (the "Sole Shareholder") of the company P&B Investment S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of The Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L- 2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136 358, incorporated by a notarial deed received on February 7, 2008 by Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 678 of March 19, 2008 (hereafter the "Company").

The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Company's corporate purpose;

2. Amendment of the Company's corporate name;
3. Transfer of the registered office of the Company;
4. New composition of the Company's share capital;
5. Restatement of the Company's articles of association;
6. Dismissal of Victoria Management Services S.A. from its mandate as sole manager of the Company with immediate effect and appointment with immediate effect of Mr. Bart Karis and Mr. Ric Van der Woude as new managers of the Company;
7. Appointment of PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., represented by Mr. Gilles Vanderweyen as statutory auditor for the Company with immediate effect;
8. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company from:

“The object of the company is the development of immovable property as well as any industrial, commercial, financial personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, all in the broadest sense, as well as the management and development, permanently and temporarily of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favor its development or the extension of its operations.”

to be read as from now as follows:

“The Company's purpose is the following:

- The wholesale and retail trade, the import and export of: all textile goods, home textiles, knitwear, leather goods, articles and home appliances, glassware, gift items, furniture, cleaning products, foodstuffs, flowers and plants, cosmetics, drugstore goods and jewelry.

- Intermediary trade.

The Company is authorized to perform all commercial, industrial, real estate and financial transactions as well as it is authorized to make transactions on movable and immovable property, which are directly or indirectly connected to its corporate purpose, or to perform all activities which are beneficial to the Company's development, hence, it can acquire a participation in any undertaking with a similar or concordant object.

The Company is authorized to grant guarantees, act as agent or representative, grant advances, award credit and provide mortgages or other securities in each case to or in favor of such undertakings.”

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of association.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “P& B Investment S.à r.l.” into “Zeeman Luxembourg S.à r.l.” and to amend accordingly article 3 of the Company's articles of association from:

“ **Art. 3.** The Company is incorporated under the name of “P & B Investment S.à r.l.”

To be read as from now as follows:

“ **Art. 3.** The Company's name is “Zeeman Luxembourg S.à r.l.””

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address located at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to the new address being 46, Boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and to amend Article 4 of the Company's articles of association from:

“ **Art. 4.** The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg.”

To be read as follows:

“ **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Esch-sur-Alzette (the “Registered Office”).”

The other provisions of Article 4 of the Company's articles of association will remain unchanged.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the current composition of the Company's share capital amounting to twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), so as to replace it by a share capital amounting to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each. Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend the provisions of first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

“**Art. 6.** The Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

The remaining provisions of article 6 of the Company’s articles of association will remain the same.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company as from now and as follows in order to reflect the above resolutions:

**Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the "Company"), and in particular the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter, the "Laws"), including the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée" and the law of December 28<sup>th</sup>, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and these

Articles of Incorporation (hereinafter, the "Articles").

At any moment, the sole member of the Company may join with one or more joint members and, in the same way, such members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the Company.

**Art. 2.** The Company’s purpose is the following:

- The wholesale and retail trade, the import and export of: all textile goods, home textiles, knitwear, leather goods, articles and home appliances, glassware, gift items, furniture, cleaning products, foodstuffs, flowers and plants, cosmetics, drugstore goods and jewelry.

- Intermediary trade.

The Company is authorized to perform all commercial, industrial, real estate and financial transactions as well as it is authorized to make transactions on movable and immovable property, which are directly or indirectly connected to its corporate purpose, or to perform all activities which are beneficial to the Company’s development, hence, it can acquire a participation in any undertaking with a similar or concordant object.

The Company is authorized to grant guarantees, act as agent or representative, grant advances, award credit and provide mortgages or other securities in each case to or in favor of such undertakings

**Art. 3.** The Company’s name is “Zeeman Luxembourg S.à r.l.”.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) (the “Registered Office”).

The Registered Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members in accordance with the Articles.

The address of the Registered Office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, in the case of there being only a single manager, or in the case of multiple managers, by a decision of a majority of managers.

The Company may have offices, branches and subsidiaries, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period of time.

**Title II. Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be changed at any time by the act of the sole member or by the act of the members in accordance with Article 9 of these Articles.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable.

In case of multiple members, the shares are freely transferable among members, but transfers to non-members may be made only in accordance with Article 189 of the Law.

**Title III. Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and/or removed by the sole member or, as the case may be, by the act of the members.

If more than one manager is appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not be members of the Company. The manager(s) may be revoked at any time and for any reason whatsoever by the act of the member (s).

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this Article 8 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the members fall within the scope of authority of the sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of multiple managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

The single manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers will determine each agent's scope of authority, responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of agency, and any other relevant conditions of the agencies.

In the case of multiple managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of all managers to be effective. A resolution of the Board of Managers may be adopted at a meeting of the Board of Managers or by a unanimous written resolution signed by all of the managers.

Any manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The manager or managers, as the case may be, do not, by reason of their position(s) as manager(s), assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### **Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members - Statutory auditor**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers conferred to the general meeting of members by the provisions of section XII of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the manager(s) are to be taken by the sole member.

In case of multiple members, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a meeting of members or the written resolution of the members required to take such action.

Each member has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions of members are only valid if taken by members owning more than half of the outstanding shares of the Company's share capital. However, resolutions to amend the Articles of the Company may only be adopted by members owning at least three-quarters of the outstanding shares of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

#### **Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the 1<sup>st</sup> day of January to the 31<sup>st</sup> day of December of each year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, the Company will prepare a balance sheet of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss statement reflecting the results of the Company's operations for the year then ended.

The total revenue of the Company, after deduction of expenses, costs, depreciation, amortization, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Each year, an amount equal to five percent (5%) of the Company's net profit shall be transferred to a statutory reserve account until such time as the balance of the statutory reserve account equals at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital. If for any reason the balance of the statutory reserve account ever falls below such ten percent threshold, then the mandatory transfers of 5% of the Company's net profit shall resume until such time as the referenced 10% balance is reestablished.

Provided that the sole member or members have not decided in accordance with applicable law to have the Company retain its net profit or transfer it to an extraordinary reserve account, the manager or managers in office may cause the Company to distribute the balance of the Company's net profit to the member(s) commensurate with their holdings in the Company. The manager(s) may also cause the Company to pay interim dividends.

#### **Title VI. Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by reason of the death, the suspension of rights, or the insolvency, bankruptcy or other financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The member(s) shall determine the scope of authority and remuneration of any liquidator or liquidators.

The assets, after deduction of the liabilities, will be distributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares of the Company they own.



## Title VII. General provision

**Art. 13.** For all matters not addressed in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

### *Sixth resolution*

The Sole Member resolves to dismiss with effective date as from now VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a public limited liability, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg ("Victoria") of its mandate of sole manager of the Company and to appoint in lieu and place of Victoria, with effect as from now and for an unlimited period the following persons as managers of the Company:

- a) Mr. Bart KARIS, born on 11 December 1958, at Hilversum, the Netherlands, businessman, residing professionally at 2440 Geel, Nieuwstraat 33, Belgium and,
- b) Mr. Ric VAN DER WOUDE, born on 5 November 1959, in Weesp, the Netherlands, businessman, residing professionally at 2440 Geel, Nieuwstraat 33, Belgium.

### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder decides to introduce in the Company some statutory auditors which were inexistent for the time being, who shall be in charge of the supervision of the Company and decides to elect to such functions PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, (B.P. 1443, L-1014 Luxembourg), RCS Luxembourg B 65477, represented by Mr. Gilles VANDERWEYEN, residing professionally at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (B.P. 1443, L-1014 Luxembourg), with immediate effect and for an initial term of two years, renewable.

Consequently, the Sole Shareholder resolves to include additional provisions in article 9 of the Company's articles of association to cover the existence of statutory auditor in the Company which shall read as follows:

"The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaires aux comptes") or, as the case may be, by one or more external auditors ("réviseurs d'entreprises"). The statutory or external auditor(s), as the case maybe, shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by a resolution of the sole shareholder of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office."

### *Eighth resolution*

As no other point remains on the agenda, the meeting is declared closed.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred euro.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### A COMPARU:

Zeeman textielSupers S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois de Belgique, ayant son siège social à Nieuwstraat 33, B-2440 Geel, Belgique et enregistrée au registre des personnes morales sous le numéro (TVA BE) 0437.177.416,

ici dûment représentée aux fins des présentes par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La présente assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à dix-sept heures par Maître Sophie ZINTZEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et nomme comme secrétaire Maître Marco SCHMITZ, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
L'assemblée désigne comme scrutateur Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, précitée.

Ces trois personnes constituent ensemble le bureau.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et requiert du notaire instrumentant d'acter que:

I. La prémentionnée Zeeman textielSupers S.A. est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société P&B Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 358, constituée en date du 7 février 2008 suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 678 du 19 mars 2008 (ci-après la "Société").

L'assemblée peut donc valablement délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour sans convocation formelle préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Modification du nom de la Société;
3. Transfert du siège social de la Société;
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Modification des statuts de la Société;
6. Démission de Victoria Management Services S.A. de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat et nomination avec effet immédiat de Messieurs Bart Karris et Ric Van der Woude en tant que nouveaux gérants de la Société;
7. Nomination de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. représentée en la personne de Monsieur Gilles Vanderweyen en tant que commissaire aux comptes;
8. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet social ainsi libellé:

"La Société a pour objet la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement ou indirectement rattachées à la création, la gestion et le financement, le tout dans le sens le plus large, ainsi que la gestion et le développement à titre permanent ou temporaire du portefeuille créé à cet effet.

La Société pourra prendre des participations par tous moyens dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant le même objet, un objet analogue ou connexe ou qui favorisent son développement ou l'extension de ses opérations."

De sorte qu'il soit lu dorénavant de la manière suivante:

"La Société a pour objet:

- Le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation de: tous articles textiles, textiles de maison, tricotés, articles en cuir, articles et appareils ménagers, objets en verre, articles cadeau, meubles, produits d'entretien, produits alimentaires, fleurs et plantes, cosmétiques, articles de droguerie et de bijouterie.

- Le commerce de demi-gros.

Elle peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet ou de nature à le favoriser; ainsi, elle peut notamment prendre une participation dans toute entreprise dont l'objet concorde ou s'apparente au sien.

Elle peut se porter caution ou accorder son aval au bénéfice de telles entreprises, intervenir en tant que leur agent ou représentant, verser des acomptes, octroyer des crédits, constituer des sûretés hypothécaires ou autres."

Par voie de conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "P&B Investment S.à r.l." en "Zeeman Luxembourg S.à r.l." et par voie de conséquence, de modifier l'article 3 des statuts de la Société ainsi libellé:

" **Art. 3.** La Société est constituée sous le nom de P&B Investment S.à r.l."

De sorte qu'il sera désormais lu de la manière suivante:

" **Art. 3.** La dénomination de la Société est "Zeeman Luxembourg S.à r.l." "

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante 46 Boulevard J.F. Kennedy, L- 4170 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier l'article 4 des statuts de la Société libellé jusqu'à présent comme ci-dessous:

" **Art. 4.** La Société a son Siège Social dans la ville de Luxembourg."

Pour le remplacer par:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) (le "Siège Social")."

Les autres dispositions de l'article 4 des statuts de la Société demeurent inchangées.

### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la composition actuelle du capital social de la Société s'élevant à l'heure actuelle à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-), de sorte de le remplacer par un capital social d'un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Par voie de conséquence, l'Associé Unique décide de modifier les dispositions du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de changer l'objet social de la Société de sorte qu'il soit lu dorénavant de la manière suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq parts (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et payées."

Les autres dispositions de l'article 6 des statuts de la Société demeurent sans changement.

### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus:

## **Titre I<sup>er</sup> . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur (ci-après, la "Société") et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), incluant la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et ses lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

A tout moment, l'associé unique de la Société peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- Le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation de: tous articles textiles, textiles de maison, tricotés, articles en cuir, articles et appareils ménagers, objets en verre, articles cadeau, meubles, produits d'entretien, produits alimentaires, fleurs et plantes, cosmétiques, articles de droguerie et de bijouterie.

- Le commerce de demi-gros.

Elle peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet ou de nature à le favoriser; ainsi, elle peut notamment prendre une participation dans toute entreprise dont l'objet concorde ou s'apparente au sien.

Elle peut se porter caution ou accorder son aval au bénéfice de telles entreprises, intervenir en tant que leur agent ou représentant, verser des acomptes, octroyer des crédits, constituer des sûretés hypothécaires ou autres.

**Art. 3.** La dénomination de la Société est "Zeeman Luxembourg S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville d'Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) (le "Siège Social").

Le Siège Social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés conformément aux statuts.

Le Siège Social pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par une décision des gérants prise à la majorité.

La Société peut ouvrir des bureaux, des succursales et des filiales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision des associés prise conformément à l'article 9 des statuts.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais la cession à des non-associés ne peut avoir lieu que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et/ou révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, pour quelque raison que ce soit par décision de l'associé unique ou des associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) possède(nt) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en rapport avec l'objet social de la Société, moyennant respect des conditions de l'article 8 des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées lors d'une réunion du conseil ou par un écrit unanimement adopté et signé par tous les gérants.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## **Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés - Commissaire aux comptes**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée, ou par une résolution écrite prise à la majorité requise pour une telle décision.

Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions portant modification des Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

## **Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes reflétant les résultats de la Société pour l'année écoulée.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Si, pour une raison ou une autre, le montant de cette réserve devait tomber sous les dix pour cent (10%) du capital social, le prélèvement des cinq pour cent (5%) des bénéfices nets devra être repris jusqu'à entière reconstitution.

Pour autant que l'associé unique ou les associés n'aient pas décidé de reporter les bénéfices ou de les transférer à un compte de réserve extraordinaire, le ou les gérants peuvent décider que les bénéfices de la Société seront distribués aux associés en proportion de leurs participations. Le(s) gérant(s) peu(ven)t également décider de distribuer un dividende intérimaire.

## **Titre VI. Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits, l'insolvabilité, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, qui déterminera l'étendue de leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique de la Société décide avec effet immédiat de mettre un terme au mandat de VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois et ayant son siège social sis 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg ("Victoria") en tant que gérant unique de la Société et de nommer en lieu et place de Victoria, avec effet immédiat, de nommer comme nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

a) Monsieur Bart KARIS, né le 11 décembre 1958, à Hilversum, Pays-Bas, homme d'affaires, domicilié professionnellement à 2440 Geel, Nieuwstraat 33, Belgique; et

b) Monsieur Ric VAN DER WOUDE, né le 5 Novembre 1959 à Weesp, Pays-Bas, homme d'affaires, domicilié professionnellement à 2440 Geel, Nieuwstraat 33, Belgique.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'introduire dans la Société des commissaires aux comptes qui n'étaient pas présents jusqu'à maintenant dans la Société, qui seront en charge de la surveillance de la Société et décide de nommer à ces fonctions PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, (B.P. 1443, L-1014 Luxembourg), RCS Luxembourg B 65477, représentée en la personne de Monsieur Gilles VANDERWEYEN, domicilié professionnellement à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, (B.P. 1443, L-1014 Luxembourg), avec effet immédiat, pour une durée initiale de deux ans, renouvelable.

En rapport avec ceci, l'Associé Unique décide d'inclure de nouvelles dispositions dans l'article 9 des statuts de la Société qui désormais seront lus de la manière suivante:

"Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaires aux comptes ou le(s) réviseurs d'entreprises, le cas échéant, seront nommés pour un terme ne dépassant pas six ans et seront rééligibles.

Les (s) commissaires aux comptes sera nommé pour l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par une résolution de l'associé unique de la Société, qui décidera de son/leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat."

### *Huitième résolution*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est déclarée clôturée.

### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents Euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.



Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L.-A. TAKERKART-WOLF, S. ZINTZEN, M. SCHMITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2010. LAC/2010/42677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132724/468.

(100151139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**L'Aurora, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.568.

---

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133091/10.

(100151673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**L'Aurora, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.568.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133092/10.

(100151674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**L'Aurora, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.568.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133093/10.

(100151676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Langerheights S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.194.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANGERHEIGHTS S.A.

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010133094/12.

(100151071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**LBPOL (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.801.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

LBPOL (Lux) S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2010133095/14.

(100151421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**LBREP III Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.035.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

LBREP III Atemi S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2010133096/14.

(100151415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Les Grands Crus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2125 Luxembourg, 11, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 43.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Les Grands Crus S.à r.l.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010133097/13.

(100151297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Lux Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.157.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Octobre 2010.

Peter Diehl.

Référence de publication: 2010133098/11.

(100151607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Luxane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3641 Kayl, 7, rue du Faubourg.  
R.C.S. Luxembourg B 98.491.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010133099/15.

(100151309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**M.G.N. Sud Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2612 Luxembourg, 10, rue Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 86.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.G.N. SUD SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010133100/12.

(100151158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 142.178.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, The Manitowoc Company, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133101/13.

(100151062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**SA.TU. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 125.854.

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SA.TU. S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 125854, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1059 du 5 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2010. LAC/2010/42182. Reçu douze euros (12.-€).

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132772/49.

(100151083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Monster Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133102/10.

(100151761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Monster Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133103/10.

(100151762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Mac Pinto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerfarm - Greisch.  
R.C.S. Luxembourg B 143.948.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133104/10.

(100151562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 96.187.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010133105/11.

(100151557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Media & Advertising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 100.211.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133106/10.

(100151545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**UREIT Prop B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 154.442.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2010*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mademoiselle Samantha Pepper demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 4 octobre 2010.
2. Mademoiselle Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 4 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis
- Christine Clarke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

*Pour UREIT Prop B S.à r.l.*

Delloula Aouinti  
Gérante

Référence de publication: 2010133003/25.

(100150568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Café Rainbow, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 119.002.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133029/10.

(100151169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Claxon Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133036/9.

(100151322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Effepi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 73.685.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133045/10.

(100151276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.003.316.035,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 148.309.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Springboard Finance Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 149.196 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Antoine Daurel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of "Springboard Finance S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 148.309, incorporated on 14 September 2009 by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2011 of 14 October 2010 and amended for the last time on 30 December 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 468 of 4 March 2010.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all two billion three million three hundred sixteen thousand thirty-five (2,003,316,035) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:



A. Acknowledgement of the resignation of Gérard Birchen and Hugo Froment as class B managers of the Company, abolition of classes of managers and reclassification of the existing class A managers of the Company as managers of the Company.

B. Consequential amendment of article 8 of the articles of association of the Company.

C. Transfer of the registered office of the Company from 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, with effective date on 30<sup>th</sup> August 2010.

The above being approved, the following resolutions were passed by the Sole Shareholder:

*First resolution*

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Gérard Birchen and Hugo Froment as class B managers of the Company as from the date hereof and resolved to grant them discharge (quitus), to the extent permitted by law, for the exercise of their mandates.

The Sole Shareholder resolved to abolish classes of managers and resolved to reclassify the existing class A managers of the Company, Laura Shesgreen, Charles Crawford Stoops and Peter Edmond Foulds, as managers of the Company and to delete any reference to classes of managers in the articles of association of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

“ **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board. A manager may represent more than one manager.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other provided however that such conference is initiated from Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board shall not be allowed to take decisions through circular resolutions.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, with effective date on 30 August 2010.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de d'août.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu

Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.196 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Antoine Daurel, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de «Springboard Finance S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.309, constituée le 23 septembre 2009 suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2011 du 14 octobre 2010 et modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2009 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 468, le 4 mars 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les deux milliards trois millions trois cent seize mille trente-cinq (2.003.316.035) parts sociales émises dans la Société de sorte que l'entière du capital social est représentée et des résolutions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Constat de la démission de Gérard Birchen et de Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société, abolition des classes de gérants et reclassification des gérants de classe A actuels de la Société en gérants de la Société.

B. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

C. Transfert du siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec date effective le 30 août 2010.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique:

#### Première résolution

L'Associé Unique a constaté la démission de Gérard Birchen et de Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à la date des présentes et a décidé de leur accorder décharge, dans la mesure permise par la loi, pour l'exercice de leur mandat.

L'Associé Unique a décidé d'abolir les classes de gérants et a décidé de reclassifier les gérants de classe A de la Société, Laura Shesgreen, Charles Crawford Stoops et Peter Edmond Foulds, en tant que gérants de la Société et de supprimer toutes les références aux classes de gérants dans les statuts de la Société.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui est situé au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition que cette conférence soit initiée de Luxembourg.

(vii) Le Conseil n'est pas autorisé à prendre des décisions par voie de résolutions circulaires.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.»

### Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec date effective le 30 août 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présente.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36983. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132768/174.

(100151125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

### MRDC Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.248.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MRDC MARITIME S.A.

MARE-LUX S.A.

Administrateur Délégué

Signature

Référence de publication: 2010133110/13.

(100151597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Northern Blue 2009 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 145.645.

Le Bilan du 03 Avril 2009 au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133111/10.

(100151067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Objectif 94, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 46.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OBJECTIF 94, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010133113/12.

(100151163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Oranje Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 45.567.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133114/10.

(100151548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 38.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133115/10.

(100151430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg, Association sans but lucratif,  
(anc. ATD Quart Monde Luxembourg).**

R.C.S. Luxembourg F 5.043.

REFONTE DES STATUTS (17.6.2010)

*Préambule*

"Tout homme porte en lui une valeur fondamentale inaliénable qui fait sa dignité d'homme. Quels que soient son mode de vie ou sa pensée, sa situation sociale ou ses moyens économiques, son origine ethnique ou raciale, tout homme garde intacte cette valeur essentielle qui le situe d'emblée au rang de tous les hommes. Elle donne à chacun le même droit inaliénable d'agir librement pour son propre bien et pour celui des autres."

extrait des options de base du Mouvement International ATD Quart Monde

"Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré."

Père Joseph Wresinski, 17 octobre 1987

texte gravé sur la dalle du parvis des libertés et des droits de l'homme au Trocadéro à Paris et sur ses répliques dans d'autres lieux du monde, comme à Luxembourg (Centre Culturel Neumünster)

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée.** A partir de la refonte des statuts du 1<sup>er</sup> décembre 1981, l'association "ATD Quart Monde Luxembourg" se nomme "Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg".

L'association a son siège à Luxembourg.

Elle est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** Le "Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg" est membre du Mouvement International ATD Quart Monde. Il en partage ses principes et ses buts et contribue à la réalisation de ses objectifs dans le monde.

Le Mouvement ATD Quart Monde rassemble des personnes et familles qui refusent la fatalité de la misère dans laquelle elles sont condamnées à vivre, ainsi que des hommes et des femmes de toutes origines engagés à leurs côtés et partageant le même refus. Ensemble, ils se sont donnés le nom de Quart Monde.

Le Mouvement ATD Quart Monde agit pour l'avènement d'une société où l'égalité de chaque être humain est reconnue et où l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale ont disparu.

L'ensemble des efforts du Mouvement s'enracine dans la pensée, l'action, la spiritualité de Joseph Wresinski (1917 - 1988), fondateur du Mouvement International ATD Quart Monde.

Sans appartenance politique ou religieuse et sans but lucratif, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg agit dans le respect des diverses identités et convictions de ses membres dans la mesure où ces dernières sont compatibles avec les principes écrits dans ses statuts.

Pour réaliser ses buts, il a pour principe d'agir en concertation avec les autorités et les institutions publiques et en partenariat avec d'autres associations.

**Art. 3. Principes d'action.** Pour atteindre ses buts, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg, se donne les principes d'action suivants:

a) il vise la promotion des personnes et des familles vivant dans la grande pauvreté et leur participation à la vie sociale, notamment par des actions familiales et culturelles;

b) il représente les intérêts et les espoirs des personnes et familles vivant dans la grande pauvreté et l'exclusion afin que leurs droits fondamentaux soient respectés, qu'elles soient reconnues comme partenaires et que leurs avis soient entendus là où se réfléchissent les orientations et où se prennent les décisions qui concernent l'avenir de la société;

c) il organise des campagnes de sensibilisation et des événements publics, il mobilise l'opinion publique en faisant connaître par des moyens appropriés les souffrances et les espoirs des populations vivant dans la grande pauvreté et l'exclusion, ainsi que leurs résistances et leurs luttes;

d) il encourage les hommes et les femmes de toutes conditions sociales, de toutes origines culturelles, religieuses ou philosophiques, de toutes générations, à s'engager solidairement auprès des populations en grande pauvreté au Luxembourg et partout dans le monde;

e) il incite les citoyens à se joindre à son action sous une forme ou sous une autre; il promeut et soutient l'engagement du volontariat international d'ATD Quart Monde;

f) il favorise le développement d'une action concertée au Luxembourg par la rencontre et la formation réciproque de ses membres et avec ceux du Mouvement international ATD Quart Monde, tout comme avec d'autres citoyens qui refusent la grande pauvreté et l'exclusion sociale;

g) il peut créer ou susciter des groupes pour apporter des réponses à la grande pauvreté et à l'exclusion sociale;

h) il entreprend ou encourage des études, enquêtes et recherches, y impliquant les populations concernées;

i) il interpelle les institutions et organismes locaux, nationaux et internationaux pouvant concourir à la réalisation de ses buts; il invite les institutions publiques ou privées à prendre en compte les droits des personnes et familles en grande pauvreté en vue de procurer des conditions d'existence dignes pour tous les membres de la société;

j) il approfondit et fait connaître la pensée, l'action et la spiritualité de Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde;

k) il évalue périodiquement la fidélité de son engagement aux plus pauvres.

**Art. 4. Ressources.** Les ressources du Mouvement sont constituées par:

a) les cotisations de ses membres

b) les dons, subventions et legs

c) les ventes, collectes et appels spécifiques

d) les revenus de ses biens

**Art. 5. Membres.** Sont considérés comme membres de l'association les personnes physiques ou morales qui, adhérant à ses statuts et respectant la nature, les principes d'action et les organes du Mouvement, paient la cotisation annuelle.

Démission, radiation:

La qualité de membre se perd par:

- le non-renouvellement du paiement de la cotisation annuelle
- la radiation prononcée par le Conseil d'administration - après audition du membre concerné - pour infraction grave aux présents statuts ou aux décisions prises par l'association; la radiation peut tout de même être prononcée si la personne ne répond pas à la convocation qui lui a été adressée par lettre recommandée deux semaines à l'avance.

#### **Art. 6. Le Conseil d'administration**

Composition du Conseil.

L'association est administrée par un Conseil d'administration de sept à onze membres élus pour une période de trois ans par l'Assemblée ordinaire.

En fait partie de droit le délégué général du Mouvement international ATD Quart Monde; celui-ci peut se faire représenter aux séances du Conseil et à l'Assemblée générale par un de ses adjoints ou par toute personne de son choix extérieure au Conseil d'administration.

Les autres membres sont élus pour une période de trois ans.

Le Mouvement international fait à l'assemblée ordinaire des propositions de candidats extérieurs au cercle des membres du Mouvement au Luxembourg. Deux d'entre eux au maximum peuvent être élus au Conseil.

Hormis le délégué général, quelle que soit sa fonction au sein du Conseil, tout membre ne peut faire partie de celui-ci que pour trois périodes complètes de trois ans au maximum.

Bureau exécutif

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un Bureau exécutif comprenant président, vice-président, secrétaire et trésorier pour un mandat de trois ans.

Attributions du Conseil

Sont de sa compétence tous les actes d'administration, de gestion et d'organisation de l'association, à l'exception de ceux réservés expressément à l'Assemblée générale.

Il veille à l'exécution des objectifs statutaires et assume la garantie de la structure juridique du Mouvement ATD Quart Monde au Luxembourg.

Il contrôle l'activité du Bureau exécutif constitué en son sein.

Pour être valables, les actes qui engagent l'association doivent être signés conjointement par le président et le secrétaire. Toute dérogation à cause de circonstances particulières ne peut se faire qu'avec le consentement des membres du Conseil, la signature du président ou du vice-président avec un autre membre du Conseil étant cependant requise.

Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée générale et en fixe l'ordre du jour.

Il veille à l'exécution et à l'application des décisions de celle-ci.

Il élabore le rapport annuel d'activité à soumettre à l'Assemblée générale.

Il élabore les comptes annuels, qu'il soumet aux organes de contrôle, puis à l'Assemblée générale.

Il est seul habilité à proposer à l'Assemblée générale une modification des statuts. En conformité avec les objectifs du Mouvement, il assume la gestion des biens immobiliers et mobiliers et procède à toutes opérations financières et immobilières.

Il décide de l'éventuel engagement de collaborateurs rémunérés par l'association ou détachés d'un organe public.

En relation avec les objectifs et le fonctionnement général du Mouvement, il établit les règlements internes qui doivent régir les liens entre les organes existants ou qu'il crée.

En accord avec les organes du Mouvement international (Délégation générale et/ou Délégation régionale pour l'Europe), il désigne parmi les membres de l'association un Groupe de cohésion chargé d'animer et de coordonner l'action du Mouvement au Luxembourg, de concevoir de nouveaux développements de celle-ci. Ce Groupe de cohésion est invité par le Conseil d'administration à prendre part à ses délibérations sur les sujets concernant l'action du Mouvement au Luxembourg.

Selon les nécessités des circonstances et en concertation avec le Groupe de cohésion, le Conseil d'administration assume, co-assume ou délègue la représentation du Mouvement sur le plan national et international.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'exigent les nécessités de décision ou d'initiative de sa part dans le cadre de ses attributions.

Il se réunit sur convocation du président ou lorsque la moitié des membres le demandent.

Il ne peut prendre de décision que si au moins la moitié de ses membres sont présents. Les décisions sont prises après une recherche de consensus; elles ont lieu par vote à majorité simple, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

Les votes par procuration ne sont pas admis.

En cas de mesure urgente à prendre, le Bureau exécutif est habilité à prendre la décision nécessaire. Il en informera aussitôt les autres membres et la décision sera entérinée lors de la séance de Conseil suivante.



## Procès-verbaux

Les procès-verbaux du Conseil d'administration et du Bureau exécutif sont conservés dans un registre spécial, signés par un membre du Bureau et par le secrétaire. Ce registre est conservé au siège de l'association où il peut être consulté par les membres du Conseil d'administration en charge. Des tiers pouvant justifier d'un intérêt légitime, peuvent obtenir la communication de décisions par extrait certifié conforme par un membre du Bureau exécutif.

### **Art.7. L'Assemblée générale.**

#### Convocation

L'Assemblée générale est obligatoirement convoquée en assemblée générale ordinaire une fois par an pour avoir lieu dans le premier semestre de l'année civile. Elle peut se tenir quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Elle est convoquée en Assemblée Générale extraordinaire lorsque le Conseil d'administration l'estime nécessaire ou quand un cinquième des membres associés le demandent formellement.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour et doivent pouvoir parvenir aux membres trois semaines à l'avance pour l'Assemblée générale ordinaire et au moins quinze jours à l'avance pour une Assemblée générale extraordinaire.

#### Attributions

Chaque année, le Conseil d'administration présente à l'Assemblée ordinaire un rapport d'activité détaillé qui doit être approuvé par elle.

Dans la même Assemblée, le Conseil soumet pour leur approbation les comptes de l'exercice clos, dûment vérifiés.

L'Assemblée Générale ordinaire fixe le montant des cotisations des membres pour l'année civile suivante, montant maximum de 50 €.

Elle désigne l'organe de révision des comptes pour la période de trois ans correspondant au mandat du Conseil d'administration.

Tous les trois ans, l'Assemblée ordinaire procède à l'élection des membres du Conseil d'administration pour une nouvelle période.

Peut être élue toute personne reconnue comme étant membre du Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg ainsi qu'au maximum deux personnes choisies parmi celles proposées par le Mouvement international.

Toute élection pour remplacer un membre du Conseil démissionnaire ou décédé a lieu durant une Assemblée générale intermédiaire.

La modification des statuts de l'association est du ressort de l'Assemblée générale.

#### Prise des décisions

Les décisions ne peuvent être prises que sur les points de l'ordre du jour.

Si les membres présents donnent unanimement leur consentement, d'autres résolutions peuvent être prises exceptionnellement sur des sujets ne figurant pas dans la convocation

Toutefois, les statuts de l'association ne peuvent être modifiés par l'Assemblée générale que si ce sujet figure à l'ordre du jour proposé par le Conseil d'administration.

Le vote à bulletin secret n'est pas admis.

En cas d'empêchement, un membre peut se faire représenter par procuration écrite à l'Assemblée générale par un autre membre; la procuration ne vaut que pour les votes.

A l'Assemblée Générale ordinaire, les décisions se prennent à la majorité simple des voix exprimées par les membres présents ou représentés.

Pour les modifications de statuts, les décisions sont prises suivant les dispositions législatives en vigueur au moment de la modification envisagée.

#### Procès-verbaux

Les procès-verbaux de l'Assemblée générale sont conservés dans un registre spécial, signés par le président et par le secrétaire. Ce registre est conservé au siège de l'association où il peut être consulté par tous les membres de l'association. Des tiers, pouvant justifier d'un intérêt légitime, peuvent obtenir la communication de décisions par extrait certifié conforme par un membre du Bureau exécutif.

**Art. 8. Dissolution de l'association.** La dissolution de l'association ne peut être prononcée par l'Assemblée Générale que suivant les dispositions législatives en vigueur au moment de la dissolution envisagée.

Cette Assemblée désigne les liquidateurs et détermine leurs pouvoirs dans le cadre prévu par la législation luxembourgeoise.

En cas de dissolution de l'association, l'actif net est affecté au Mouvement international ATD Quart Monde. Les liquidateurs conviendront avec les organes du Mouvement international ATD Quart Monde de l'affectation de cet actif.

Référence de publication: 2010132874/179.

(100150904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Parish Capital Luxembourg Holdings II-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 145.397.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010133116/11.

(100151221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Parish Capital Luxembourg Holdings II-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 145.398.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010133117/11.

(100151220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Parsifal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133118/10.

(100151428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Perpaper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 107.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133120/10.

(100151681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Petrusse Capital Markets S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 140.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PETRUSSE CAPITAL MARKETS S.A.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010133121/12.

(100151182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**BeAligned Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 148.636.

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- La société coopérative à responsabilité limitée de droit belge "BeAligned Group", avec siège social à B-9830 Sint-Martens-Latem, Gaver, 13, numéro d'entreprise 0818.149.567,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Bruno D'HULSTER, consultant, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Gaver, 13,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2010, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

détentrice de sept cents (700) parts sociales.

2.- La société à responsabilité limitée "LUKVIE S. à r.l.", avec siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.083,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Steven VAN HOOSTE, ingénieur diplômé, demeurant à B-6880 Bertrix, 11, rue de la Courbeure,

détentrice de trois cents (300) parts sociales.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée "BeAligned Luxembourg S. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 27 170), avec siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.636," constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2153 du 4 novembre 2009,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associées décident de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quarante-quatre mille euros (€ 44.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (€ 30.000.-) à soixante-quatorze mille euros (€ 74.000.-), sans création de parts sociales nouvelles, ladite augmentation de capital étant à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire.

*Souscription - Libération*

Les associées déclarent souscrire à la totalité de ladite augmentation de capital, à concurrence de leur participation actuelle dans le capital social, à savoir:

a) la société "BeAligned Group": trente mille huit cents euros (€ 30.800.-);

b) la société "LUKVIE S. à r.l.": treize mille deux cents euros (€ 13.200.-).

Les associées déclarent en outre libérer intégralement la prédite augmentation de capital par un paiement en espèces, de sorte que le montant de quarante-quatre mille euros (€ 44.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Les associées décident de fixer désormais à soixante-quatorze euros (€ 74.-) la valeur nominale des mille (1.000) parts sociales existantes.

*Quatrième résolution*

Afin de tenir compte de l'augmentation de capital susvisée, les associées décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille euros (€ 74.000.-), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros (€ 74.-) chacune."

*Répartition du capital social*

Suite aux résolutions qui précèdent, les mille (1.000) parts sociales se répartissent comme suit:

1) La société "BeAligned Group", préqualifiée, sept cents parts sociales . . . . .	700
2) La société "LUKVIE S. à r.l.", préqualifiée, trois cents parts sociales . . . . .	300
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D'HULSTER, VAN HOOSTE, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3125. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010132878/67.

(100150361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Mirabilis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 17, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 125.778.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133107/10.

(100151555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**ML EMGF Mosel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 200.450,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.402.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010133108/13.

(100151563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**MRDC Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.248.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MRDC MARITIME S.A.

MARE-LUX S.A.

Administrateur Délégué

Signature

Référence de publication: 2010133109/13.

(100151596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Sensecapture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.804.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Helder Pedro DA SILVA MACHADO, employé privé, né à Amares (Portugal), le 20 septembre 1974, demeurant à L-5626 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Elise Deroche.

2) Monsieur Joao Paulo DA SILVA MACHADO, employé privé, né à Amares (Portugal), le 24 août 1976, demeurant à L-9511 Wiltz, 80, rue Anneschbach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SENSECAPTURE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité dans son sens le plus large.

L'objet de la Société inclut en outre la création, l'installation, l'édition, la gestion de sites internet ainsi que le commerce de tous supports et articles publicitaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

**Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Helder Pedro DA SILVA MACHADO, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
2) Monsieur Joao Paulo DA SILVA MACHADO, préqualifié, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Loi Anti-Blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.



*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, Domaine du Brill, Centre Blériot.
  2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
    - Monsieur Helder Pedro DA SILVA MACHADO, employé privé, né à Amares (Portugal), le 20 septembre 1974, demeurant à L-5626 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Elise Deroche, gérant technique, et
    - Monsieur Joao Paulo DA SILVA MACHADO, employé privé, né à Amares (Portugal), le 24 août 1976, demeurant à L-9511 Wiltz, 80, rue Anneschbach, gérant administratif.
  3. Le gérant technique peut engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
- Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. P. DA SILVA MACHADO, J. P. DA SILVA MACHADO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2010. LAC/2010/42680. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132778/128.

(100151055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Presta Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 86.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133122/10.

(100151426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Print Service, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 64, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 10.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRINT-SERVICE*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010133123/13.

(100151178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Prouvé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.317.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

*Pour la société*  
PROUVE S.A.  
BANQUE BPP S.A.  
*Le Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2010133124/15.

(100151328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**QNB International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour QNB international Holding Limited*  
SGG S.A  
*Mandataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010133126/13.

(100151690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant B

Référence de publication: 2010133086/15.

(100151131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**L'Aurora, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.568.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133089/10.

(100151666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.